

Engagement avec la société civile et les groupes autochtones avant la comparution du Canada devant le
Comité des Nations Unies contre la torture

L'ORDRE DU JOUR

Le 17 octobre 2018
111 Sussex, Ottawa
11h00 - 17h00 est

11h00		Caucus du matin pour les organisations de la société civile et les groupes autochtones (réunion à huis clos - pas de fonctionnaires du gouvernement)
Déjeuner: 12h00 – 13h00		
13h00	1.	Bienvenue et introductions
13h15	2.	La mise en œuvre de la Convention par le Canada (Paras. 1, 3, 18, 27, et 29-30 de la liste de points à traiter avant rédaction du rapport [LOIPR] ¹)
13h45	3.	Criminaliser, enquêter et poursuivre les actes de torture et autres mauvais traitements (Paras. 2, 14-16, et 25 de la LOIPR)
14h00	4.	Services de police (Paras. 17, 20-21, 26, et 32 de la LOIPR)
Pause: 14h30 – 14h45		
14h45	5.	Non-refoulement et droits des migrants (Paras. 5 et 11-13 de la LOIPR)
15h15	6.	Services correctionnels (Paras. 4, 19, et 22 de la LOIPR)
15h45	7.	La sécurité nationale (paras. 6-7, 28, et 34 de la LOIPR)
16h15	8.	Violence par des acteurs privés (Paras. 8-10, 23-24, 31, et 33 de la LOIPR)

¹ Le septième rapport du Canada dans le cadre de la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, soumis en août 2016, a répondu à une liste de questions soulevées par le Comité contre la torture.